

## **FACULTE DE DROIT CANONIQUE**

8, Place du Parlement 31000 Toulouse  
droit.canonique@ict-toulouse.fr  
05 61 53 96 02

# **TARIFS**

## **INSCRIPTIONS**

### **2018-2019**



**ESPACE UNIVERSITAIRE GRAND SUD-OUEST**

**INSTITUT  
CATHOLIQUE  
DE TOULOUSE** **ICTI**

*Etablissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général (EESPIG)  
Membre de la Fédération Internationale des Universités Catholiques*

# TARIFS 2018/2019

DROITS D'INSCRIPTION	
Obligatoires pour les cycles (1) (2) (3)	<b>81 euros</b>
<b>Certificat Droit ecclésial de la vie consacrée</b>	
Tarif annuel	467 euros
Tarif étudiant ICT	430 euros
Tarif par session	200 euros
<b>Cycle Licence hebdomadaire (1)</b>	
Licence canonique année complète	2345 euros
Licence canonique semestre	1348 euros
Cours annuel	468 euros
Cours semestriel	243 euros
<b>Cycle Licence par sessions (2)</b>	
Licence canonique année complète	1623 euros
Cours semestriel	162 euros
Crédit non validé	55 euros
<b>Cycle Doctorat (3)</b>	
Doctorat 1 <sup>ère</sup> année	1539 euros
Doctorat à partir de la 2 <sup>ème</sup> année	1122 euros
Droit de soutenance	364 euros

## - PERIODE D'INSCRIPTION -

**Les inscriptions ont lieu du 15 juin au 30 septembre 2018**

Avant toute nouvelle inscription, il convient de prendre rendez-vous avec  
**le Doyen de la Faculté : etienne.richer@ict-toulouse.fr**  
 et le cas échéant, avec le directeur du cycle d'études :

Cycle Licence hebdomadaire : etienne.richer@ict-toulouse.fr  
 Cycle Licence par sessions : georges.morin@ict-toulouse.fr  
 Cycle Doctorat & Postdoctorat : bernard.callebat@ict-toulouse.fr

**Contact Secrétariat : droit.canonique@ict-toulouse.fr**

## - DOCUMENTS A APPORTER A L'INSCRIPTION -

- Copie conforme du diplôme de baccalauréat ou diplôme équivalent
  - Copie conforme du plus haut diplôme obtenu
  - 3 photos d'identité
- Fiche d'inscription complétée - à télécharger sur le site [www.ict-toulouse.fr](http://www.ict-toulouse.fr)

**Tout dossier incomplet ne sera pas traité**

## - MODALITES DE REGLEMENT -

- Par chèque à l'ordre de l'ICT
- En une seule fois : par chèque ou espèces (carte bleue non acceptée)
  - En cinq fois (chèques datés du jour de l'inscription).
- Encaissement le 5 du mois durant 5 mois consécutifs
  - Par virement bancaire (e-banking) en 1 seule fois

**IBAN : FR76 3000 3021 1000 0372 6666 104**

**BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP**

*Avertissement !*

*Ni les droits d'inscription, ni les frais engagés pour le cursus de formation ne sont remboursables*

## - BOURSES -

Il est possible de présenter une demande de bourse :  
 le dossier est à retirer au secrétariat et à remettre **avant le 31 octobre 2018**.  
 Si la demande est acceptée, l'étudiant bénéficie d'un reversement partiel des frais de scolarité (ce reversement intervient vers le mois de février 2019).

## - CARTE SELF -

La carte self donne droit à un tarif préférentiel au self de l'ICT.